

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
A VOCATION UNIQUE  
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

-oOo-

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DIRECTEUR  
Séance du 7 MARS 2024 à 19h30  
à la Mairie de Roeschwoog**

Convocation le : 29 février 2024

Membres élus..... : 13  
Membres en fonction..... : 13  
Membres présents ..... : 13  
Absents avec Procurations : 0  
Absents ..... : 0

Sous la présidence de M. LORENTZ Michel, Président

En présence de :

ANTONI Marc, KRILOFF Sébastien, Vice-Présidents,  
CAMOLLI Brigitte, COUSANDIER Daniel (suppléant de HUBERT Christelle – prend part au vote), KIEFER Geneviève, LIEBGOTT Laurence (suppléante de BALBIERER Nadia – prend part au vote), MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, WEBER Jean-Louis (suppléant de KLEINKLAUS Céline – prend part au vote), WUST Michaël,

Absents excusés : HUBER Christelle, Vice-Présidente, BALBIERER Nadia, KLEINKLAUS Céline, OPFERMANN Laura (suppléante).

Etait en outre présent(e) : Béatrice HOLTZMANN, DGS de la commune de Roeschwoog

**OBJET : DELIBERATION 2024/03/07 – 01 : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DESIGNE** Geneviève KIEFER, secrétaire de séance.



Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 16 avril 2024

Le Président,  
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,  
Geneviève KIEFER

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Geneviève KIEFER".

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
A VOCATION UNIQUE  
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

-oOo-

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DIRECTEUR  
Séance du 7 MARS 2024 à 19h30  
à la Mairie de Roeschwoog**

Convocation le : 29 février 2024

Membres élus..... : 13  
Membres en fonction..... : 13  
Membres présents ..... : 13  
Absents avec Procurations : 0  
Absents ..... : 0

Sous la présidence de M. LORENTZ Michel, Président

En présence de :

ANTONI Marc, KRILOFF Sébastien, Vice-Présidents,  
CAMOLLI Brigitte, COUSANDIER Daniel (suppléant de HUBERT Christelle – prend part au vote), KIEFER Geneviève, LIEBGOTT Laurence (suppléante de BALBIERER Nadia – prend part au vote), MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, WEBER Jean-Louis (suppléant de KLEINKLAUS Céline – prend part au vote), WUST Michaël,

Absents excusés : HUBER Christelle, Vice-Présidente, BALBIERER Nadia, KLEINKLAUS Céline, OPFERMANN Laura (suppléante).

Etait en outre présent(e) : Béatrice HOLTZMANN, DGS de la commune de Roeschwoog

**OBJET : DELIBERATION 2024/03/07 – 02 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 FEVRIER 2024**

Le procès-verbal de la séance du 6 février 2024 a été transmis par mél du 5 mars 2024.

En l'absence d'observations, le Président soumet ce procès-verbal à l'approbation des membres.

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 6 février 2024.



Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 16 avril 2024

Le Président,  
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,  
Geneviève KIEFER

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
A VOCATION UNIQUE  
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DIRECTEUR  
Séance du 7 MARS 2024 à 19h30  
à la Mairie de Roeschwoog**

Convocation le : 29 février 2024

Membres élus..... : 13  
Membres en fonction..... : 13  
Membres présents ..... : 13  
Absents avec Procurations : 0  
Absents ..... : 0

Sous la présidence de M. LORENTZ Michel, Président

En présence de :

ANTONI Marc, KRILOFF Sébastien, Vice-Présidents,  
CAMOLLI Brigitte, COUSANDIER Daniel (suppléant de HUBERT Christelle – prend part au vote), KIEFER Geneviève, LIEBGOTT Laurence (suppléante de BALBIERER Nadia – prend part au vote), MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, WEBER Jean-Louis (suppléant de KLEINKLAUS Céline – prend part au vote), WUST Michaël,

Absents excusés : HUBER Christelle, Vice-Présidente, BALBIERER Nadia, KLEINKLAUS Céline, OPFERMANN Laura (suppléante).

Etait en outre présent(e) : Béatrice HOLTZMANN, DGS de la commune de Roeschwoog

**OBJET : DELIBERATION 2024/03/07 – 03 : APPROBATION DES PROPOSITIONS DE TRAVAUX ET D'EQUIPEMENT POUR L'EXERCICE 2024**

Il est proposé les travaux et l'acquisition des équipements suivants courant de l'exercice 2024 :

- Chaises pour une salle de classe estimées à environ 6 000,00 € TTC
- Chaise de bureau pour le bureau de la directrice de l'école estimée à environ 1 000,00 € TTC
- Poursuite du remplacement des TBI/ordinateurs les plus anciens et provision pour remplacement de matériel défectueux. Crédits proposés au budget pour environ 13 150 € TTC.
- Poursuite des travaux de remise en place et/ou fixation des plinthes dans le cadre de la Journée citoyenne organisée par la Commune de Roeschwoog le samedi 25 mai 2024 - acquisition d'un complément de matériel à prévoir

Entendu l'exposé du Président,

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'acquisition des équipements énoncés ci-dessus et la poursuite des travaux de réfection des plinthes de l'école dans le cadre de la Journée citoyenne organisée par la Commune de Roeschwoog en 2024.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2024.



Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 16 avril 2024

Le Président,  
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,  
Geneviève KIEFER

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
A VOCATION UNIQUE  
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DIRECTEUR  
Séance du 7 MARS 2024 à 19h30  
à la Mairie de Roeschwoog**

Convocation le : 29 février 2024

Membres élus..... : 13  
Membres en fonction..... : 13  
Membres présents ..... : 13  
Absents avec Procurations : 0  
Absents ..... : 0

Sous la présidence de M. LORENTZ Michel, Président

En présence de :

ANTONI Marc, KRILOFF Sébastien, Vice-Présidents,  
CAMOLLI Brigitte, COUSANDIER Daniel (suppléant de HUBERT Christelle – prend part au vote), KIEFER Geneviève, LIEBGOTT Laurence (suppléante de BALBIERER Nadia – prend part au vote), MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, WEBER Jean-Louis (suppléant de KLEINKLAUS Céline – prend part au vote), WUST Michaël,

Absents excusés : HUBER Christelle, Vice-Présidente, BALBIERER Nadia, KLEINKLAUS Céline, OPFERMANN Laura (suppléante).

Etait en outre présent(e) : Béatrice HOLTZMANN, DGS de la commune de Roeschwoog

**OBJET : DELIBERATION 2024/03/07 – 04 : CONSTITUTION D'UNE PROVISION COMPTABLE POUR CREANCES RISQUANT D'ETRE COMPROMISES**

Le Président rappelle au Comité directeur que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire. Son champ d'application est précisé par l'article R. 2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances risquant d'être compromises.

Ce principe s'applique à toutes les collectivités sans seuil de population.

Celles-ci ont ainsi l'obligation de prévoir des provisions par délibération et procéder à leur mandatement à hauteur de 15% minimum des créances risquant d'être compromises.

Chaque année, le montant des provisions pour créances risquant d'être compromises sera ajusté, soit par constitution de provisions supplémentaires en cas de détérioration de celles-ci, soit par reprise de ces provisions en cas de diminution du montant de ces créances.

La méthode annuelle de calcul de ces créances repose sur le solde des comptes 4116, 4126, 4146, 4156, 4161, 4626, 46726, représentant les créances douteuses dues à la collectivité et figurant à la balance d'entrée de l'exercice considéré de la collectivité. Au total cumulé de ces soldes comptables sera affecté le taux compris entre 15 % et 100 %, voté par l'Assemblée Délibérante.

Après ouverture des crédits nécessaires à la comptabilisation de ces provisions, celles-ci feront l'objet d'un mandatement à l'article 6817, chapitre 68 « Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants » en cas de constatation de provision initiale ou complémentaire, ou d'un titre de recette, article 7817, chapitre 78 « Reprises sur provisions pour dépréciations des actifs circulants », en cas de reprise sur provision, ceci sur présentation d'un décompte justifiant du montant des provisions.

Vu l'article R2331-2 du Code Général des Collectivités territoriales,  
Vu la nomenclature M14 (Tome I page 69)

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** pour l'année 2024, le taux de provisionnement des créances de plus de 2 ans à 15 %

**DECIDE** d'inscrire au budget 2024, en dépenses ou en recettes, les crédits nécessaires à la comptabilisation de ces provisions ou de cette reprise de provision

**DECIDE** de constituer la provision ou la reprise de provision pour dépréciation des comptes de tiers à hauteur de 20 € pour cet exercice

**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.



Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 16/avril 2024

Le Président,  
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,  
Geneviève KIEFER

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
A VOCATION UNIQUE  
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

-oOo-

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DIRECTEUR  
Séance du 7 MARS 2024 à 19h30  
à la Mairie de Roeschwoog**

Convocation le : 29 février 2024

Membres élus..... : 13  
Membres en fonction..... : 13  
Membres présents ..... : 13  
Absents avec Procurations : 0  
Absents ..... : 0

Sous la présidence de M. LORENTZ Michel, Président

En présence de :

ANTONI Marc, KRILOFF Sébastien, Vice-Présidents,  
CAMOLLI Brigitte, COUSANDIER Daniel (suppléant de HUBERT Christelle – prend part au vote), KIEFER Geneviève, LIEBGOTT Laurence (suppléante de BALBIERER Nadia – prend part au vote), MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, WEBER Jean-Louis (suppléant de KLEINKLAUS Céline – prend part au vote), WUST Michaël,

Absents excusés : HUBER Christelle, Vice-Présidente, BALBIERER Nadia, KLEINKLAUS Céline, OPFERMANN Laura (suppléante).

Etait en outre présent(e) : Béatrice HOLTZMANN, DGS de la commune de Roeschwoog

**OBJET : DELIBERATION 2024/03/07 – 05 – PARTICIPATION DU SIVU AUX FRAIS SCOLAIRES**

Le Président rappelle que chaque année le Comité directeur inscrit des crédits au budget (compte 6067 – fournitures scolaires) pour participer aux frais scolaires (acquisition de livres, de livrets scolaires, de petit matériel, fournitures pour les projets d'école, acquisition de papier pour les photocopies...).

Le Président propose le maintien d'une attribution de 33 € par élève, soit un total de 6 600,00 € pour 200 élèves (effectifs rentrée scolaire septembre 2023) pour l'exercice 2024.

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le principe d'une participation de 33,00 € par élève soit des crédits pour l'exercice 2024 d'un montant de 6 600,00 €.



Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 16 avril 2024

Le Président,  
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,  
Geneviève KIEFER

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
A VOCATION UNIQUE  
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DIRECTEUR**

**Séance du 7 MARS 2024 à 19h30  
à la Mairie de Roeschwoog**

Convocation le : 29 février 2024

Membres élus..... : 13  
Membres en fonction..... : 13  
Membres présents ..... : 13  
Absents avec Procurations : 0  
Absents ..... : 0

Sous la présidence de M. LORENTZ Michel, Président

En présence de :

ANTONI Marc, KRILOFF Sébastien, Vice-Présidents,  
CAMOLLI Brigitte, COUSANDIER Daniel (suppléant de HUBERT Christelle – prend part au vote), KIEFER Geneviève, LIEBGOTT Laurence (suppléante de BALBIERER Nadia – prend part au vote), MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, WEBER Jean-Louis (suppléant de KLEINKLAUS Céline – prend part au vote), WUST Michaël,

Absents excusés : HUBER Christelle, Vice-Présidente, BALBIERER Nadia, KLEINKLAUS Céline, OPFERMANN Laura (suppléante).

Etait en outre présent(e) : Béatrice HOLTZMANN, DGS de la commune de Roeschwoog

**OBJET : DELIBERATION 2024/03/07 – 06 - PARTICIPATION DES COMMUNES AU BUDGET DE L'EXERCICE 2024**

Le Président rappelle l'évolution des participations des communes membres depuis 2013, la décision d'augmentation de la participation des communes en 2020 à 229 000,00 € au vu des résultats des exercices précédents, la participation réduite adoptée en 2021, puis une participation plus importante en 2022 (150 000,00 €) pour garantir la trésorerie du SIVU RPU.

Au vu des dépenses en hausse pour le fonctionnement du périscolaire et des dépenses importantes pour la construction du nouveau périscolaire et afin de ne pas trop impacter les budgets des communes membres, la participation des communes au budget primitif de l'exercice 2023 avait été réduite à 120 000,00 €.

Pour l'exercice 2024, il est proposé d'augmenter cette participation à 175 000,00 €, l'objectif étant d'assurer un minimum de capacité d'autofinancement (couverture à minima des charges de l'emprunt).

Le tableau a été transmis par mél du 5 mars 2024 au Comité.

Le Président indique qu'il est également nécessaire de contenir les dépenses et notamment celles d'investissement pour cette année.

Participation demandée aux communes 175 000 €

Participation à l'investissement 87 090 €  
Contribution au fonctionnement 87 910 €

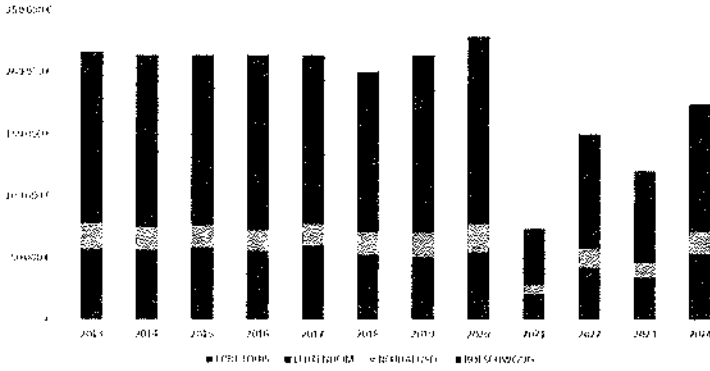
	EFFECTIFS	PARTICIPATION FONCTIONNEMENT	POPULATION 2024 (source INSEE)	PARTICIPATION INVESTISSEMENT	MONTANT TOTAL PARTICIPATION
FORT LOUIS	16	8 083,68 €	289	6 551,02 €	14 634,70 €
LEUTENHEIM	39	19 703,97 €	837	18 973,02 €	38 676,99 €
NEUHAEUSEL	18	9 094,24 €	393	8 908,48 €	18 002,72 €
ROESCHWOOG	101	51 028,22 €	2323	52 657,49 €	103 685,71 €
TOTAL	174	87 910,10 €	3642	87 090,00 €	175 000 €

Pour mémoire effectifs de l'école rentrée scolaire 2023/2024 : 200 élèves

**Participations communales**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
FORT LOUIS	18 635 €	17 751 €	15 350 €	13 841 €	15 163 €	16 082 €	16 074 €	19 793 €	6 020 €	11 964 €	8 523 €	14 635 €
LEUTENHEIM	38 250 €	38 461 €	43 090 €	41 381 €	44 679 €	36 588 €	34 817 €	35 026 €	14 611 €	30 455 €	26 039 €	38 677 €
NEUHAEUSEL	21 577 €	18 737 €	18 058 €	17 265 €	17 510 €	18 150 €	19 757 €	22 546 €	7 259 €	15 507 €	11 457 €	18 002 €
ROESCHWOOG	138 289 €	139 051 €	137 492 €	141 513 €	136 649 €	129 170 €	143 352 €	151 635 €	46 110 €	92 074 €	73 981 €	103 686 €
Participation	216 751 €	214 000 €	214 000 €	214 000 €	214 000 €	200 000 €	214 000 €	229 000 €	74 000 €	150 000 €	120 000 €	175 000 €

ROESCHWOOG - BUDGET PRINCIPAL  
 PARTICIPATION AU SIVU RPU (ECOLE ELEMENTAIRE) (jusqu'en 2024)  
 ET AU PERISCOLAIRE (jusqu'en 2020)



Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**APPROUVE** le principe d'une participation des communes pour l'exercice 2024 se montant à un total de 175 000,00 €.



Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 16 avril 2024

Le Président,  
 Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,  
 Geneviève KIEFER



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
A VOCATION UNIQUE  
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

-oOo-

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DIRECTEUR  
Séance du 7 MARS 2024 à 19h30  
à la Mairie de Roeschwoog**

Convocation le : 29 février 2024

Membres élus..... : 13  
Membres en fonction..... : 13  
Membres présents ..... : 13  
Absents avec Procurations : 0  
Absents ..... : 0

Sous la présidence de M. LORENTZ Michel, Président

En présence de :

ANTONI Marc, KRIOFF Sébastien, Vice-Présidents,  
CAMOLLI Brigitte, COUSANDIER Daniel (suppléant de HUBERT Christelle – prend part au vote), KIEFER Geneviève, LIEBGOTT Laurence (suppléante de BALBIERER Nadia – prend part au vote), MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, WEBER Jean-Louis (suppléant de KLEINKLAUS Céline – prend part au vote), WUST Michaël,

Absents excusés : HUBER Christelle, Vice-Présidente, BALBIERER Nadia, KLEINKLAUS Céline, OPFERMANN Laura (suppléante).

Etait en outre présent(e) : Béatrice HOLTZMANN, DGS de la commune de Roeschwoog

**OBJET : DELIBERATION 2024/03/07 – 07 – AUTORISATION AU PRESIDENT A EFFECTUER DES VIREMENTS DE CREDITS DE PAIEMENT DE CHAPITRE A CHAPITRE POUR LE BUDGET DU SIVU RPU**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable.

L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Vu la délibération du 28 août 2023 d'adoption à compter du 1er janvier 2024 de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président, pour l'exercice 2024, pour le budget du SIVU Regroupement Pédagogique de l'Uffried à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et au sein de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;

**AUTORISE** le Président à signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire de HAGUENAU pour mise en œuvre.



Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 16 avril 2024

Le Président,  
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,  
Geneviève KIEFER

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
A VOCATION UNIQUE  
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DIRECTEUR  
Séance du 7 MARS 2024 à 19h30  
à la Mairie de Roeschwoog**

Convocation le : 29 février 2024

Membres élus..... : 13  
Membres en fonction..... : 13  
Membres présents ..... : 13  
Absents avec Procurations : 0  
Absents ..... : 0

Sous la présidence de M. LORENTZ Michel, Président

En présence de :

ANTONI Marc, KRIOFF Sébastien, Vice-Présidents,  
CAMOLLI Brigitte, COUSANDIER Daniel (suppléant de HUBERT Christelle – prend part au vote), KIEFER Geneviève, LIEBGOTT Laurence (suppléante de BALBIERER Nadia – prend part au vote), MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, WEBER Jean-Louis (suppléant de KLEINKLAUS Céline – prend part au vote), WUST Michaël,

Absents excusés : HUBER Christelle, Vice-Présidente, BALBIERER Nadia, KLEINKLAUS Céline, OPFERMANN Laura (suppléante).

Était en outre présent(e) : Béatrice HOLTZMANN, DGS de la commune de Roeschwoog

**OBJET : DELIBERATION 2024/03/07 – 08 – APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2024**

Le Président soumet au Comité directeur le projet de budget primitif de l'exercice 2024, comme figurant aux documents budgétaires et à l'annexe explicative transmis par courriel avec les documents de séance.

Il propose :

<b>Total dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>271 400,00 €</b>
Recettes de fonctionnement de l'exercice	220 406,90 €
Résultat excédentaire de fonctionnement – reports 2022	50 993,10 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>271 400,00 €</b>

Dépenses d'investissement de l'exercice	58 313,91 €
Résultat déficitaire d'investissement de l'exercice -reports 2023	32 694,73 €
Restes à réaliser en investissement	4 591,36 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>95 600,00 €</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>	<b>95 600,00 €</b>

Le Président souligne le montant de la dette et notamment la hausse importante du taux variable du prêt de la construction de l'école qui court jusqu'en 2034.

Il rappelle la part importante du coût de l'énergie (fioul, gaz, électricité) et de l'eau dans le budget et présente leur évolution depuis 2017.

Il est souligné, la baisse très sensible des consommations en électricité suite au remplacement des luminaires par du Led.

Il informe le Comité Directeur des indemnités perçues par le Président du SIVU RPU.

Puis, il présente le tableau des emplois au 7 mars 2024 en rappelant que le SIVU RPU n'emploie plus qu'1 agent administratif pour 8h hebdomadaire.

L'agent technique pour l'entretien des locaux pour 26h hebdomadaire a fait valoir son droit à la retraite au 1<sup>er</sup> septembre 2023. Un prestataire de service sous contrat s'occupe à présent de l'entretien des locaux.

**TABLEAU DES EMPLOIS AU 7 MARS 2024**

Service	Dénomination de l'emploi	Postes Ouverts à ce jour	Nombre total d'Agents en poste	Agents à Temps complet en poste	Agents à Temps non complet en poste	Coefficient d'emploi
<b>Personnel Titulaire</b>						
<b>Administratif</b>	Adjoint administratif	1	0		0	8/35 <sup>ème</sup>
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0		0	8/35 <sup>ème</sup>
	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1		1	8/35 <sup>ème</sup>
<b>Technique</b>	Adjoint technique – Entretien	1	0		0	26/35 <sup>ème</sup>
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe – Entretien	1	0		0	26/35 <sup>ème</sup>
	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe – Entretien	1			0	26/35 <sup>ème</sup>
<b>Total Personnel Titulaire</b>		<b>6</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0.22 ETP</b>
<b>Personnel non Titulaire</b>						
<b>Néant</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Total Personnel Non Titulaire</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Total du Personnel</b>		<b>6</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0.22 ETP</b>

Vu le projet de budget primitif détaillé présenté par nature et sa présentation annexée à la présente délibération

Vu l'état du personnel présenté,

Vu l'état des indemnités des élus présenté,

Vu l'autorisation au Président à effectuer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à hauteur de 7,5% en section de fonctionnement et en section d'investissement,

Après avoir pris connaissance des propositions concernant ce Budget Primitif pour l'exercice 2024 et des motifs qui justifient ces prévisions tant en recettes qu'en dépenses, après avoir discuté le budget et en avoir délibéré, le Comité Directeur, à l'unanimité,

**ARRETE** le Budget Primitif 2024 comme suit :

<b>Total dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>271 400,00 €</b>
Recettes de fonctionnement de l'exercice	220 406,90 €
Résultat excédentaire de fonctionnement – reports 2022	50 993,10 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>271 400,00 €</b>

Dépenses d'investissement de l'exercice	58 313,91 €
Résultat déficitaire d'investissement de l'exercice -reports 2023	32 694,73 €
Restes à réaliser en investissement	4 591,36 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>95 600,00 €</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>	<b>95 600,00 €</b>

**PRECISE** que les crédits sont votés au niveau du chapitre et par opération en section d'investissement et en section de fonctionnement ;

**FIXE** le montant total de la participation des communes à ce budget à 175 000,00 €, la répartition étant la suivante :

Au titre de la participation au fonctionnement exercice 2024 :

	EFFECTIFS	PARTICIPATION FONCTIONNEMENT
FORT LOUIS	16	8 083,68 €
LEUTENHEIM	39	19 703,97 €
NEUHAEUSEL	18	9 094,14 €
ROESCHWOOG	101	51 028,22 €
TOTAL	174	87 910,00 €

Au titre de la participation à l'investissement exercice 2024 :

	POPULATION 2024 (source INSEE)	PARTICIPATION INVESTISSEMENT
FORT LOUIS	289	6 551,02 €
LEUTENHEIM	837	18 973,02 €
NEUHAEUSEL	393	8 908,48 €
ROESCHWOOG	2323	52 657,49 €
TOTAL	3842	87 090,00 €

**Soit au total pour le fonctionnement et l'investissement :**

Commune de Fort-Louis	14 634,70 € arrondi à	14 635 €
Commune de Leutenheim	38 676,98 € arrondi à	38 677 €
Commune de Neuhaeusel	18 002,62 € arrondi à	18 002 €
Commune de Roeschwoog	103 685,71 € arrondi à	103 686 €

## ANNEXE – PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU SIVU RPU

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif est un état prévisionnel qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il doit respecter les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires au personnel ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## PRESENTATION GENERALE

SIVU REGR. PEDAG. UFFRIED - SIVU REGR. PEDAG. UFFRIED - BP (projet de budget) - 2024

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES 58 313,91	RECETTES 95 600,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	4 591,36	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 32 694,73	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		95 600,00	95 600,00
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES 271 400,00	RECETTES 220 406,90
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 50 993,10
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		271 400,00	271 400,00
=		=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		367 000,00	367 000,00

## PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET		III							
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B							
DEPENSES									
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			II - I + II
	<b>TOTAL</b>	238 975,00	0,00	0,00	271 400,00	0,00	0,00	271 400,00	271 400,00
011	Charges à caractère général (3)	103 970,00	0,00	0,00	143 710,00	0,00	0,00	143 710,00	143 710,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	63 370,00	0,00		32 200,00	0,00		32 200,00	32 200,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	20 400,00	0,00	0,00	30 900,00	0,00	0,00	30 900,00	30 900,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		187 740,00	0,00	0,00	206 810,00	0,00	0,00	206 810,00	206 810,00
66	Charges financières	5 715,00	0,00		13 270,00	0,00		13 270,00	13 270,00
67	Charges spécifiques (3)	1 500,00	0,00		1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	20,00			20,00	0,00		20,00	20,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		7 235,00	0,00	0,00	14 790,00	0,00		14 790,00	14 790,00
Total des dépenses réelles		194 975,00	0,00	0,00	221 600,00	0,00	0,00	221 600,00	221 600,00
023	Virement à la section d'investissement	44 000,00			49 800,00	0,00		49 800,00	49 800,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		44 000,00			49 800,00	0,00		49 800,00	49 800,00
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									271 400,00

Les crédits affectés aux charges à caractère général (eau, énergie, combustible, fournitures, entretien maintenance, frais de télécommunication...), compte 011, s'élèvent à 143 710,00 €.

Il est à noter que les dépenses en électricité et gaz représentent près de 38,27 % des charges à caractère général. Les frais de maintenance (photocopieur, ascenseur, adoucisseur, maintenance informatique, extincteurs...) représentent environ 8,35 % des charges au compte 011.

Les fournitures scolaires comptent pour 4,6 % de la totalité des charges à caractère général. Un budget de 33,00 € par élève est alloué chaque année.

Les frais de nettoyage des locaux correspondent (nettoyage locaux et vitres) à environ 33 000,00 €, soit 22,96 % des charges à caractère général. Ce poste augmente, le SIVU faisant appel à un prestataire de service pour le nettoyage de ses locaux, suite au départ à la retraite de son agent technique.

Des crédits pour un montant de 32 200,00 € (2023 : prévision de 63 370,00 €) sont proposés au chapitre 012, charges de personnel. Ce poste est réduit, suite au départ à la retraite de l'agent de service.

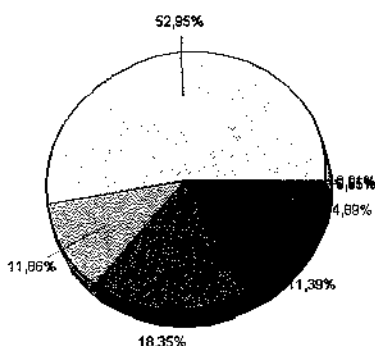
Le chapitre 65 prévoit des crédits pour les indemnités versées au Président du SIVU pour un montant de 8 600 €.

Un montant de 7 000,00 € est inscrit au compte 657361 Caisse des écoles en prévision des subventions pour les sorties et pour la participation aux frais de piscine.

Un crédit de 3 000,00 € est prévu au compte 65748, provisionné pour une aide financière associative (activité orchestre à l'école).

La charge de la dette, compte 66611, se monte à 12 764,29 € contre 5 214,47 € en 2023. Elle a presque doublé en raison de la hausse du taux variable du prêt pour le bâtiment de l'école de 1,65% en 2023 à 4,75% pour 2024.

#### Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre



- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés
- 023 - Virement à la section d'investissement
- 65 - Autres charges de gestion courante
- 66 - Charges financières
- 67 - Charges spécifiques
- 68 - Dotations aux provisions et dépréciations

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (I)	RAR II-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR II-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>164 724,36</b>	<b>0,00</b>	<b>220 406,90</b>	<b>0,00</b>	<b>220 406,90</b>
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	7 000,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	120 392,00	0,00	175 050,00	0,00	175 050,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	37 332,36	0,00	37 356,90	0,00	37 356,90
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>164 724,36</b>	<b>0,00</b>	<b>220 406,90</b>	<b>0,00</b>	<b>220 406,90</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>164 724,36</b>	<b>0,00</b>	<b>220 406,90</b>	<b>0,00</b>	<b>220 406,90</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	50 993,10
---------------------------------------	-----------

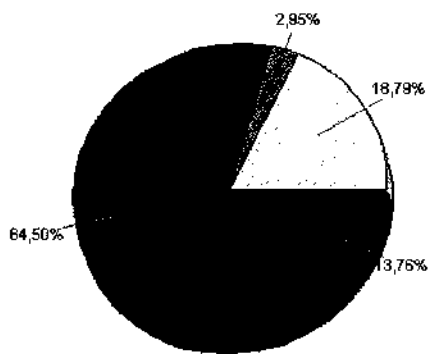
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>271 400,00</b>
--	-------------------

En recette, des crédits sont inscrits au chapitre 74 pour un montant de 175 000,00 € (participations des communes) et de 50,00 € pour le Fonds de compensation de la TVA.

Le loyer perçu par le délégataire exploitant le service périscolaire (chapitre 75) est estimé à 37 290,00 € et sa participation aux charges locatives se monte à environ 8 000,00 € (chapitre 70).

Le résultat excédentaire reporté se monte à 50 993,10 €.

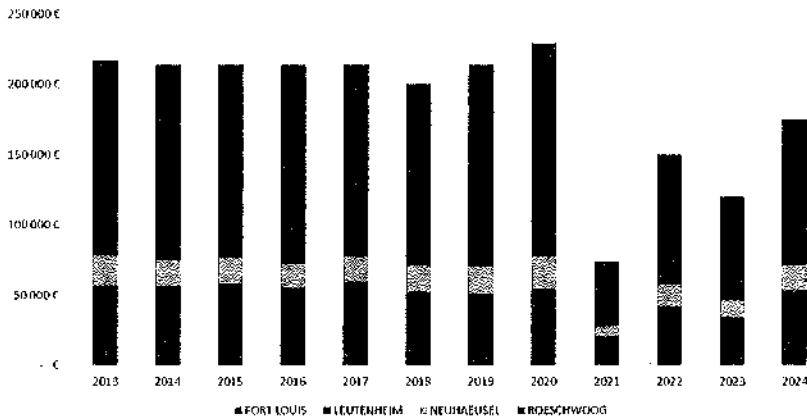
Répartition des recettes de fonctionnement par chapitre



- 002 - Résultat de fonctionnement reporté
- ▨ 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses
- 74 - Dotations et participations
- 75 - Autres produits de gestion courante

Evolution de la participation des communes au budget du SIVU RPU

ROESCHWOOG - BUDGET PRINCIPAL  
PARTICIPATION AU SIVU RPU (ECOLE ELEMENTAIRE) (jusqu'en 2024)  
ET AU PERISCOLAIRE (jusqu'en 2020)



SIVU  
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED

PARTICIPATIONS COMMUNALES AUX DEPENSES DU SIVU 2024

Participation demandés aux communes 175 000 €  
Participation à l'investissement 87 090 €  
Contribution au fonctionnement 87 910 €

	EFFECTIFS	PARTICIPATION FONCTIONNEMENT
FORT LOUIS	16	8 033.68 €
LEUTENHEIM	39	19 708.97 €
NEUHAEUSEL	18	9 094.14 €
ROESCHWOOG	101	51 028.22 €
TOTAL	174	87 910.00 €

	POPULATION 2024 (source INSEE)	PARTICIPATION INVESTISSEMENT
	289	6 551.02 €
	837	18 973.02 €
	393	8 908.48 €
	2323	52 657.49 €
	3842	87 090.00 €

	MONTANT TOTAL PARTICIPATION
	14 634.70 €
	38 676.98 €
	18 002.62 €
	109 685.71 €
	175 000 €

Pour mémoire effectifs de l'école rentrée scolaire 2023/2024 : 209 élèves

Participations communales	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
FORT LOUIS	18 635 €	17 751 €	15 350 €	13 841 €	15 163 €	16 082 €	16 074 €	19 793 €	6 020 €	11 964 €	8 523 €	14 635 €
LEUTENHEIM	38 250 €	38 461 €	43 090 €	41 381 €	44 679 €	36 588 €	34 617 €	35 026 €	14 611 €	30 455 €	26 039 €	38 677 €
NEUHAEUSEL	21 577 €	18 737 €	18 068 €	17 265 €	17 510 €	18 160 €	19 757 €	22 546 €	7 259 €	15 507 €	11 457 €	18 002 €
ROESCHWOOG	138 289 €	139 051 €	137 492 €	141 513 €	136 649 €	129 170 €	143 352 €	151 635 €	46 110 €	92 074 €	73 981 €	103 686 €
Participation	216 751 €	214 000 €	214 000 €	214 000 €	214 000 €	200 000 €	214 000 €	229 000 €	74 000 €	150 000 €	120 000 €	175 000 €

La compétence « périscolaire » est retournée aux communes membre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les quatre communes ont conventionné pour confier la gestion de la compétence du service périscolaire et de la construction du nouveau périscolaire à la Commune de Roeschwoog.



## PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

## DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	66 740,00	4 591,36	0,00	58 313,91	0,00	0,00	58 313,91	62 905,27
016 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	33 830,00	4 591,36	0,00	28 158,91	0,00	0,00	28 158,91	32 750,27
Total des dépenses d'équipement	33 830,00	4 591,36	0,00	28 158,91	0,00	0,00	28 158,91	32 750,27
10 Dotation, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	32 910,00	0,00	0,00	30 155,00	0,00	0,00	30 155,00	30 155,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	32 910,00	0,00	0,00	30 155,00	0,00	0,00	30 155,00	30 155,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	66 740,00	4 591,36	0,00	58 313,91	0,00	0,00	58 313,91	62 905,27
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8) 32 694,73

Total des dépenses d'investissement cumulées 95 600,00

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

## Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
14	DIVERS TRAVAUX BATIMENT		61 425,56	0,00	3 008,91	0,00	0,00	3 008,91
16	ECOLE - AMENAGEMENT SALLES		275,31	0,00	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00
18	ECOLE - EQUIPEMENT INFORMATIQUE		37 190,05	4 591,36	13 150,00	0,00	0,00	13 150,00
19	ECOLE - DIVERS EQUIPEMENTS ET MATERIEL		22 024,25	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
<b>TOTAL</b>			120 915,17	4 591,36	28 158,91	0,00	0,00	28 158,91

Pour cet exercice, des crédits sont imputés en dépenses d'investissement aux opérations suivantes :

- Opération 14 - divers travaux bâtiments : 3 008,91 € (provision)
- Opération 16 - école – aménagement des salles : 9 000 € de crédits (acquisition de chaises pour les salles de classe, acquisition de chaises de bureau pour la directrice de l'école et l'agent du SIVU RPU, aménagement salles de classes /affichage)
- Opération 18 - école – équipement informatique : restes à réaliser 4 591,36 € + 13 150,00 € de nouveaux crédits (remplacement de matériel informatique)
- Opération 19 - école – divers équipements et matériels : 3 000,00 € de crédits (provision).

Le remboursement du capital de la dette (compte 1641) pour le groupe scolaire et pour le remplacement de la chaudière et remplacement des luminaires s'élève à près de 30 155,00 €.

Le solde d'exécution négatif reporté est de 32 694,73 €.

Les recettes d'investissement prévues sont :

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES						A
RECETTES						
Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		54 210,52	0,00	58 313,91	0,00	58 313,91
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	7 995,52	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>7 995,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 215,00	0,00	8 513,91	0,00	8 513,91
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 215,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 513,91</b>	<b>0,00</b>	<b>8 513,91</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>10 210,52</b>	<b>0,00</b>	<b>8 513,91</b>	<b>0,00</b>	<b>8 513,91</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	44 000,00		49 800,00	0,00	49 800,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>44 000,00</b>		<b>49 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 800,00</b>
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>						<b>0,00</b>
<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>						<b>37 286,09</b>
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>						<b>95 600,00</b>

- 8 513,91 € de FCTVA (fond de compensation de la TVA pour les dépenses d'investissement de 2022)
- Un virement de 49 800,00 € de la section de fonctionnement.

**DETTE**

Objet du prêt	Organisme prêteur	Montant prêt	Durée en années	Année de mobilisation	Taux	Taux	K restant dû 2023	Remboursement 2023 intérêts	Remboursement 2023 Capital	Charge totale 2023	K restant dû 2024	Remboursement 2024 intérêts	Remboursement 2024 Capital	Charge totale 2024
Ecole intercommunale André Weckmann	Crédit Agricole	600 000,00 €	30	2004	01/09/2023 V 1,65 %	01/09/2024 V 4,75 %	257 082,22 €	4 590,95 €	21 156,98 €	25 747,99 €	238 748,82 €	12 211,41 €	18 333,40 €	30 544,81 €
Système de chauffage gaz + remplacement luminaires	Crédit Agricole	120 000,00 €	10	2021	20/10/2021 F 0,60 %		108 321,15 €	623,52 €	11 749,08 €	12 372,60 €	96 572,07 €	552,88 €	11 819,72 €	12 372,60 €
							<b>365 403,37 €</b>	<b>5 214,47 €</b>	<b>32 906,06 €</b>	<b>38 120,59 €</b>	<b>335 320,89 €</b>	<b>12 764,29 €</b>	<b>30 153,12 €</b>	<b>42 917,41 €</b>



pour extrait conforme  
Roeschwoog, le 16 avril 2024

Le Président,  
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,  
Geneviève KIEFER